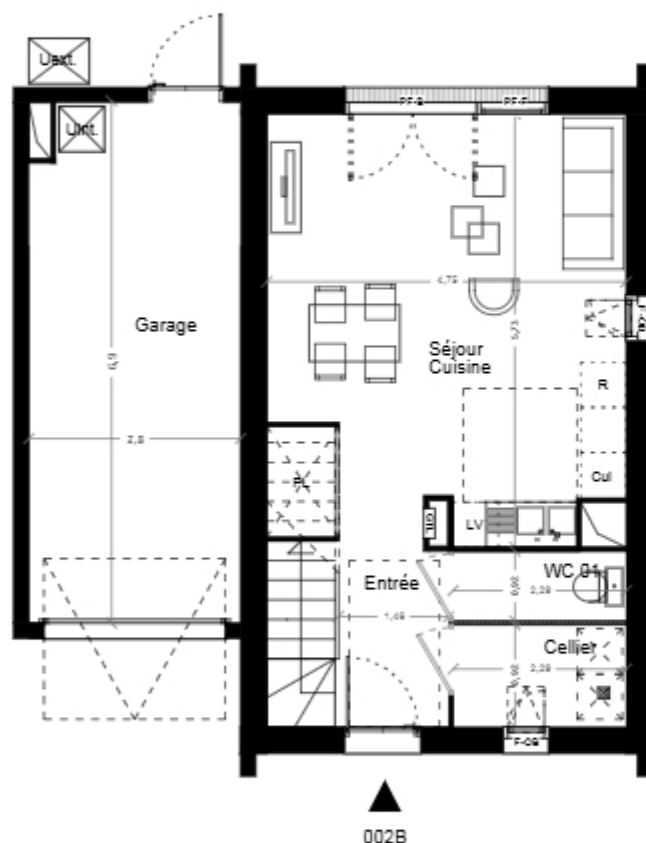
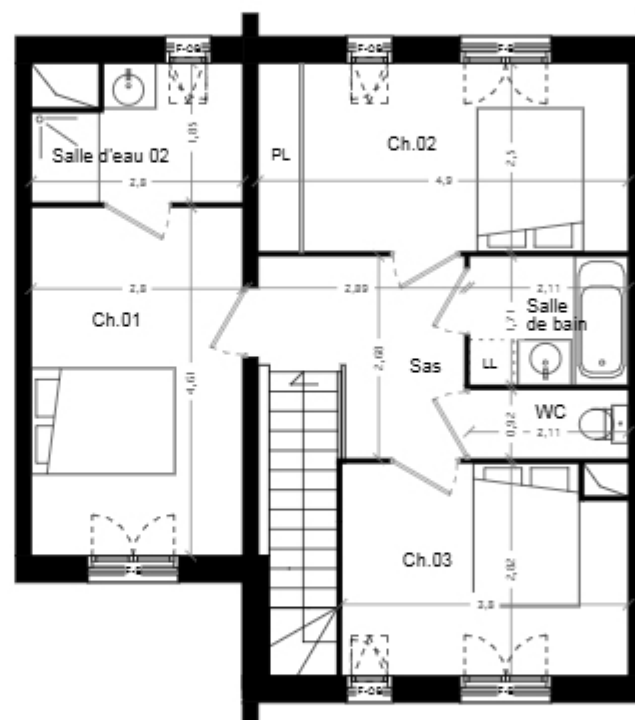


RDC/R+1 002B T4



Plan du rez-de-chaussée



Plan de l'étage

Surface habitable	
Entrée	3,6
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	5,2
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Salle d'eau	4,6
Chambre 1	13,1
Chambre 2	12,3
Chambre 3	10,5
Sas	6,0

Total surface habitable	87,0
-------------------------	------

Surface annexe	
Garage	19,0
Jardin	74,8
Total surface annexe	93,8

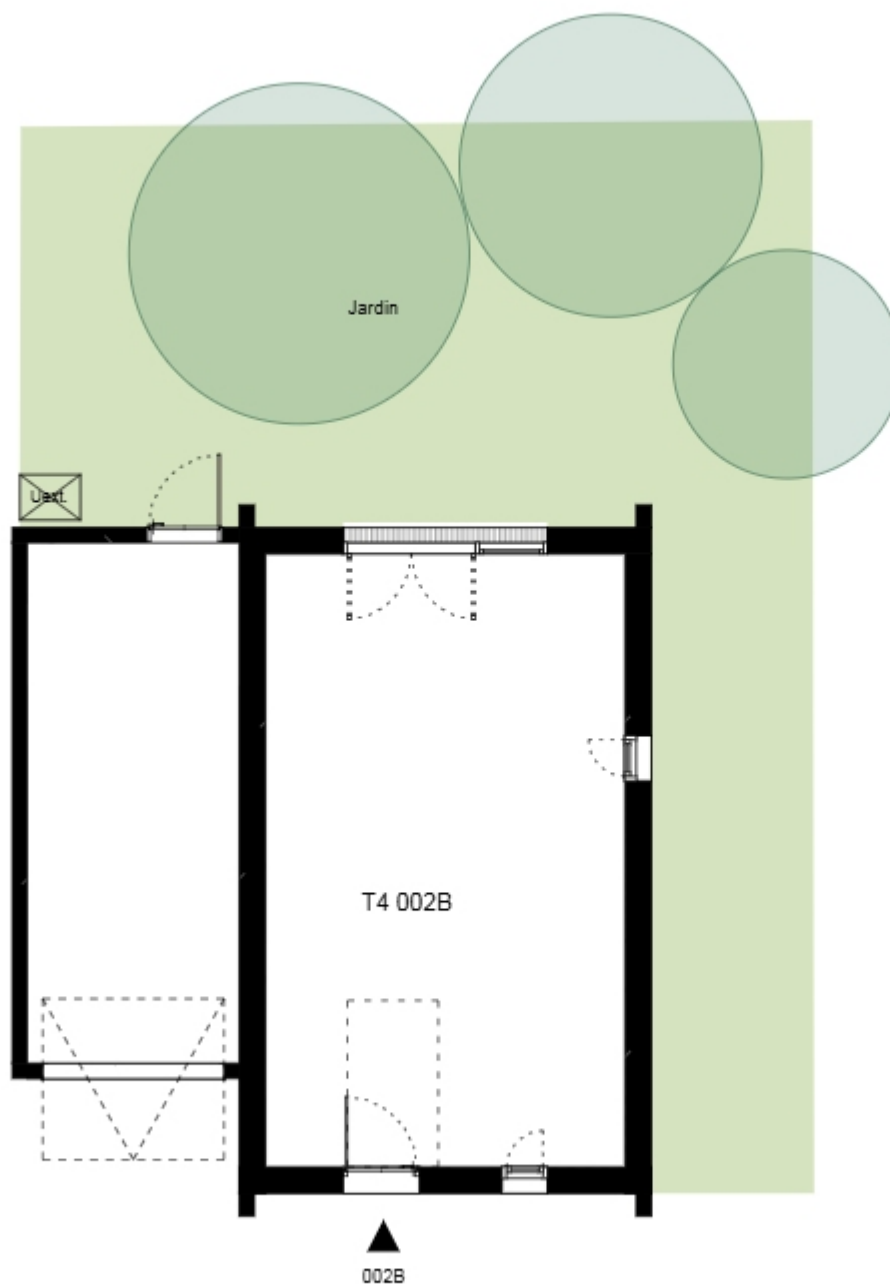
LÉGENDE

F	fenêtre
S	sanctuaire
T4	terrace
OG	ouverture ouverte
VR	volet roulant
PI	porte vitrée
SG	salette sanitaire
SC	porte-croquet
PL	placard
LL	lave-linge
LV	lave-vaisselle
R	four et plaque de cuisson
R	réfrigérateur
PE	personne couchante
GT	tableau électrique
	gaine technique
	cloison amovible
	accessibilité PMR



Nota : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les côtes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cuisines, les indications telles que LL, LV, R, etc., sont représentées pour définir l'emplacement des appareils électroménagers, et du mobilier n'est pas prévu dans la prestation due.

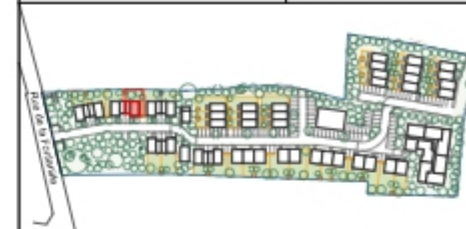
INDICE B	DATE 14/04/2025	OBJET 2ème édition	DEMANDÉ PAR
-------------	--------------------	-----------------------	-------------



Plan du rez-de-chaussée

DOMAINE
DE FONTANILLE
13 Rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEXAMIN



RDC 002B T4

Surface habitable	
Entrée	3,6
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	5,2
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Salle d'eau	4,6
Chambre 1	13,1
Chambre 2	12,3
Chambre 3	10,5
Sas	6,0

Total surface habitable 87,0

Surface annexe	
Garage	19,0
Jardin	74,8
Total surface annexe	93,8

LÉGENDE

- F : fixe
- S : saxon
- Ta : terrasse
- OS : ossature
- OC : ossature ossature
- VR : vitrail
- PIV : porte vitrail
- SC : saxon
- SC : saxon
- PL : plan
- LL : linteau
- UV : vitrail
- CU : four et plaque de cuisson
- RE : réfrigérateur
- GE : gaine technique
- GE : gaine technique



Nota : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les côtes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cotures, les indications telles que LL, UV, R, etc., sont représentées pour définir l'emplacement des stores aux côtes, aux portes, électriques, la fourniture de l'électroménager, et du mobilier n'est pas prévue dans la prestation due.



Echelle 1/100 m

INDICE B DATE 14/04/2025 OBJET 2ème édition DEMANDE T4